

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 6 septembre 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Renée Thiboutot, Rita B. Barrette, Richard Mailloux et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; et madame Valérie Fournier, secrétaire.

Étaient absents : messieurs les conseillers Yves Dubé et Sébastien Bélisle.

2016-143 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-144 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2016, au montant de 621 655,34 \$.

2016-145 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que soit approuvé le règlement numéro 10-2016 modifiant le règlement numéro 03-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville de La Sarre.

2016-146 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit approuvé le règlement numéro 11-2016 modifiant le règlement numéro 09-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Sarre.

2016-147 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver le protocole d'entente pour l'achat d'une partie du lot 5 088 056.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-148 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner le protocole d'entente de partenariat avec Nicol Auto.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-149 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'approuver la politique d'utilisation de la page Facebook.

2016-150 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'approuver l'entente de tarification de Desjardins.

Le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que la directrice générale et greffière, madame Isabelle D'Amours, sont par la

présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

ATTENDU QUE, par voie de communiqué, le CISSSAT a annoncé qu' « une rupture de services en anesthésie aura lieu à compter du 29 août 2016 pour une durée indéterminée sur le territoire de l'Abitibi-Ouest »;

ATTENDU QUE, selon le CISSSAT, « la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) a tout mis en œuvre pour recruter un nouvel anesthésiste ou combler les semaines de l'année à venir par le biais de médecins dépanneurs » ET QUE « la DSPEU n'a reçu aucune réponse favorable »;

ATTENDU QU'une telle rupture de services met en péril la santé et la vie de toute une population;

ATTENDU les nombreuses problématiques entourant ou liées à la rupture de services en anesthésie sur le territoire de la Ville de La Sarre;

ATTENDU les engagements du CISSSAT à maintenir un hôpital à La Sarre et non à le transformer ou le fragiliser;

ATTENDU QUE, pour tout citoyen, la santé est un service essentiel et traité en urgence;

2016-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette :

- d'intervenir et de donner au CISSSAT les moyens nécessaires pour combler, sans délai, le poste en anesthésie à l'hôpital de La Sarre; ou
- de combler le poste, sans délai, par l'intervention directe de votre ministère; et
- de pourvoir, de façon permanente, aux deux postes vacants en anesthésie que détient l'hôpital de La Sarre.

ATTENDU le climat d'incertitude créé suite à l'annonce, par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT), de projets dont la transformation de huit lits de courte durée en santé mentale, à l'hôpital de La Sarre;

ATTENDU QUE des préalables sont obligatoires avant de procéder à cette transformation et « ...c'est là où tous doivent s'impliquer, moduler et même créer un nouveau projet », de préciser monsieur Jaclin Bégin, préfet;

ATTENDU les explications, les informations et les communiqués fournis par le CISSSAT;

ATTENDU les motivations et les besoins à combler à l'origine de l'implantation du service en santé mentale à l'hôpital de La Sarre;

ATTENDU QU'aucune donnée probante ne peut justifier la transformation proposée;

ATTENDU QU'aucun impératif budgétaire ne doit se traduire par une coupure de services ou être déguisé en « transformation »;

ATTENDU les nombreux cris d'alarme des bénéficiaires de services en santé mentale;

ATTENDU le plan de développement durable 2013-2017 de la MRC d'Abitibi-Ouest, élaboré et mis en œuvre par huit organisations territoriales, dont le CSSS des Aurores-boréales;

ATTENDU QUE l'offre de services de proximité réelle et à l'échelle du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest est un modèle unique et reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

2016-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu de demander au CISSSAT le maintien des huit lits en santé mentale à l'hôpital de La Sarre, et ce, tant et aussi longtemps que les élus, médecins, syndicats, employés, gestionnaires et autres partenaires adoptent ou créent et mettent en place un projet en santé mentale adapté à notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre a récemment été informée des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec, notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet OPTILAB du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévoit le transfert de la majorité (70 %) des analyses de biologie médicale des laboratoires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue vers le laboratoire serveur du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à Montréal;

CONSIDÉRANT la perte de la proximité des services à la population qui en découlerait;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation prévue par OPTILAB favoriserait l'exode des travailleurs et travailleuses des laboratoires vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a élaboré un scénario alternatif régional qui permettrait de conserver les analyses de biologie médicale (et les emplois des technologistes médicaux) dans la région tout en assurant un haut niveau de performance;

CONSIDÉRANT QUE ce scénario régional vise la centralisation des analyses de biochimie à Val D'Or, celles de microbiologie à Rouyn-Noranda et celles de pathologie à Amos;

CONSIDÉRANT l'assurance du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue que les laboratoires existants (incluant La Sarre et le Témiscamingue), les services de prélèvements, les analyses urgentes et les services à la clientèle demeureront dans la région si son scénario est retenu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques sur le territoire de la Ville de La Sarre seront importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre entend protéger la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

2016-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la Ville de La Sarre demande au gouvernement du Québec :

- de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur l'ensemble du territoire québécois, et particulièrement sur celui de l'Abitibi-Témiscamingue, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès de ses organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux;
- de remettre en question l'implantation de ce projet si ses avantages ne peuvent être démontrés et, advenant l'imposition de ce programme par le gouvernement, d'assurer sa mise en œuvre dans des conditions sécuritaires et dans le respect de la population et des salariées et salariés des laboratoires existants;

Et, à cette fin, la Ville de La Sarre, privilégie l'implantation d'un scénario régional et demande au gouvernement de prendre l'engagement que, si un tel scénario était approuvé, il deviendrait permanent, de manière à garantir que les analyses de biologie médicale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ne seraient pas ultimement transférées vers le CUSM.

2016-154

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'autoriser le maire, M. Normand Houde, et Mme Isabelle D'Amours, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre la SHQ, la Ville de La Sarre et l'OMH de La Sarre.

2016-155

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que la Ville de La Sarre autorise l'OMH de La Sarre à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (LS1) et qu'elle s'engage à en assumer 10 % des coûts.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 5, Limoges, dont la maison se situe à 5,91 mètres de la ligne avant, alors que le règlement exige une marge de recul de 6,0 mètres.

Compte tenu que cet empiètement est jugé mineur et que la localisation de la maison ne cause aucun préjudice au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-156

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 76, rue Saulnier, dont la maison se situe à 5,58 mètres de la ligne avant, alors que le règlement exige une marge de recul de 6,0 mètres.

Compte tenu que cet empiètement est jugé mineur et que la localisation de la maison ne cause aucun préjudice;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-157

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour le 11, rue Haché, concernant un projet de garage qui se situerait à 4,5 mètres de la ligne avant latérale (côté est), alors que le règlement exige un recul de 6,0 mètres.

Compte tenu du contexte et que le garage ne cache pas de vue à une propriété;

Compte tenu que cet empiètement est jugé mineur et que la localisation du garage ne causera aucun préjudice au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-158

Il proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour le 928, route 111 Est, concernant un projet de garage qui se situerait à 3,7 mètres de la ligne arrière (côté est), alors que le règlement exige un recul de 7,6 mètres en milieu rural.

Compte tenu du contexte et que le garage ne cache pas de vue à une propriété;

Compte tenu que cet empiètement est jugé mineur et que la localisation du garage ne causera aucun préjudice au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-159

Il proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

2016-160

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver la soumission de Stantec, au montant de 43 207,61 \$ pour les plans et devis du secteur des petites maisons.

2016-161

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accorder un montant de 2 000 \$ à la Maison de la Famille de La Sarre.

2016-162

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de soutenir la demande du CISSSAT pour le *Park(ing) Day*, en accordant l'utilisation gratuite d'espaces de stationnement au centre-ville pour cette occasion.

2016-163

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de soutenir la demande de la Table Pauvreté d'Abitibi-Ouest à l'occasion de la Nuit des sans-abri, en autorisant l'occupation de la 7^e Avenue Est de 18 h à 6 h le 21 octobre prochain, en plus de l'utilisation du foyer de la Ville et d'un système de son.

2016-164

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'accorder un montant de 750 \$ à la Table des aînés d'Abitibi-Ouest.

2016-165

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver l'embauche de M. Étienne Bordeleau à titre de pompier au sein de la brigade de La Sarre.

Normand Houde
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.

Seventh block of faint, illegible text.

Eighth block of faint, illegible text.

Ninth block of faint, illegible text.

Tenth block of faint, illegible text.

Signature and printed name at the bottom of the page.